FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Boradicate™ Insecticide

FDS n°: 6604-1-A

Date de révision: 2020-03-16

Format: NA Version 2.06



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Boradicate™ Insecticide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 6604-1-A

Ingrédient(s) actif(s) Acide orthoborique (Acide borique)

PCP # 30533

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur FMC Corporation

2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

800 / 321-1FMC (1362) (Informations générales)

SDS-info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

Urgences médicales :

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada) 1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

FDS n°: 6604-1-A

Date de révision : 2020-03-16

Version 2.06

Attention

Mentions de danger

H332 - Nocif par inhalation

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus



Conseils de prudence - Prévention

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Aucun renseignement disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Boric acid	10043-35-3	99

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour

connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et

toutes les chaussures contaminés. Communiquer avec un centre antipoison ou un

médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence;

puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de

traitement. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler Il ne faut pas induire le

FDS n°: 6604-1-A

Date de révision: 2020-03-16

Version 2.06

vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faites siroter a la victime un verre de l'eau si l'avalement est possible. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et Effets sur le système nerveux central. effets, aigus ou retardés

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Incendie mineur

Incendie majeur Eau pulvérisée. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés Évitez les jets puissants.

Incombustible Dangers spécifiques du produit

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritantes et

toxiques, boric anhydride.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Isoler la zone des flammes. Évaluez le vent dans le dos pour les pompiers.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Porter un vêtement de protection Précautions personnelles

approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de

protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent Précautions environnementales

par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer

et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbez l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les

déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

FDS n°: 6604-1-A

Date de révision: 2020-03-16

Version 2.06

Manutention Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour

animaux pendant le stockage ou l'élimination. Références à d'autres sections.

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des

flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Garder/entreposer dans le

contenant d'origine seulement.

Matériel d'emballage Doit uniquement être conservé dans son emballage d'origine.

Produits incompatibles Agents réducteurs forts. Bases. Métaux. Agents réducteurs forts, Bases Métaux

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Boric acid	STEL 6 mg/m ³	-	-	Mexico: TWA 2 mg/m ³
(10043-35-3)	TWA: 2 mg/m ³			-
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Boric acid	TWA: 2 mg/m ³	-	TWA: 2 mg/m ³	-
(10043-35-3)	STEL: 6 mg/m ³		inhalable	
	_			
			STEL: 6 mg/m ³	

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Se il ya un risque d'exposition à des particules qui pourraient causer une gêne oculaire,

porter des lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des

chaussures et des gants.

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver

l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement

pour des fuites.

Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de

protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements locaux en vigueur.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des

yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous

sa forme commercialisée

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre Blanc

FDS n°: 6604-1-A

Date de révision : 2020-03-16

Version 2.06

État physique Poudre sèche

CouleurBlancOdeurInodore

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible pH Aucun renseignement disponible

Point de fusion/point de congélation 171 °C

Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Non applicable

Taux d'évaporationAucun renseignement disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur
Densité de vapeur
Densité
Densité
Densité
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

Solubilité dans l'eau partiellement soluble

Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Viscosité, cinématique Viscosité, dynamique Aucun renseignement disponible Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions

dangereuses

Réagit avec les forts agents réducteurs qui forment du gaz inflammable d'hydrogène. Réagit comme un acide faible qui peut causer la corrosion de métaux de base.

Polymérisation dangereuseUne polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles

Matières incompatibles Agents réducteurs forts. Bases. Métaux.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun connu.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale3160 mg/kg (rat) Acide boriqueDL50 épidermique> 2000 mg/kg (rat) Acide boriqueCL50 par inhalation> 2.03 mg/l (4 h) (rat) Acide borique

Lésions oculaires graves/irritation Non irritant.

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Sensibilisation Composants ne sont pas attendus a la sensibilisation.

Nom chimique DL50 orale		DL50 épidermique	CL50 par inhalation	
Boric acid	>2600 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 2.12 mg/L (Rat) 4 h	

FDS n°: 6604-1-A

Date de révision : 2020-03-16

Version 2.06

(10043-35-3)

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges,

de la fatique, des nausées et des vomissements.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

Mutagénicité Non mutagène

Cancérogénicité Non reconnu comme cancérogène par les organismes de recherche (IARC, NTP, OSHA,

ACGIH).

Toxicité pour la reproduction Les études animales ont montré que l'ingestion des grandes quantités de Borates par les

périodes prolongées cause une diminution dans la production de sperme et causent une

diminution de la taille des testicule dans les mâles.

Toxicité pour le développement Les études animales ont montré que l'ingestion des grandes quantités des Borates cause

des effets développementaux dans les foetus d'animaux enceintes.

STOT - exposition unique Non classé. **STOT - exposition répétée** Non classé.

Effets sur les organes cibles Système nerveux central (SNC), Tractus gastro-intestinal, Appareil reproducteur

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

Légende:

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés

Boric acid (10043-35-3)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	48 h LC50	Daphnia magna	133	mg/l
	96 h EC50	Algues	24	mg/l

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres
		-	invertébrés aquatiques
Boric acid		72 h LC50: = 1020 mg/L (Carassius	48 h EC50: 115 - 153 mg/L
10043-35-3		auratus) flow-through	(Daphnia magna)

Persistance et dégradation Le bore est naturel et omniprésent dans l'environnement. L'acide borique se décompose

dans le milieu naturel en borate.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité L'acide borique est soluble dans l'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FDS n°: 6604-1-A

Date de révision : 2020-03-16

Version 2.06

DOTCe produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère

des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

TMD Non réglementé

<u>ICAO/IATA</u> Non réglementé

IMDG/IMO Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéNonDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieNonRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

ATTENTION

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation modérée des yeux

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information

Inventaires internationaux

FDS n°: 6604-1-A

Date de révision: 2020-03-16

Version 2.06

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Boric acid 10043-35-3	Х	X	Х	Х	X	X	Х	Х

CANADA

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Protection individuelle X

^{*}Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2020-03-16

Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique